

Français > Travail et finances > Emploi > **Chômage**

Chômage

Avez-vous été congédié de votre emploi ? Votre emploi sera-t-il licencié ?

Vous et votre employeur avez tous deux le droit de résilier le contrat de travail.

Si vous avez été licencié, vérifiez d'abord si l'action est légale.

Si tout est correct, passez immédiatement à la procédure suivante.

Que devons-nous faire à partir de maintenant ?

Regionale Arbeitsvermittlung RAV: Inscription auprès de l'agence pour l'emploi

Déclarez votre chômage auprès de **RAV** ([📍 Service régional de l'emploi](#)) dans les premiers jours suivant la réception de la résiliation du contrat de travail.

RAV ([📍 Service régional de l'emploi](#)) vous conseille et vous accompagne dans votre recherche d'un nouvel emploi. Le personnel travaillera avec vous pour que vous retrouviez un emploi approprié le plus rapidement possible.

Inscrivez-vous immédiatement, même pendant la période de préavis. Vous serez ensuite invité à une consultation personnelle.

Inscrivez-vous immédiatement auprès de l'ORP

[🔗](#) Quel ORP (agence pour l'emploi) est responsable de vous ?

[🔗](#) Inscription en ligne auprès de l'ORP

Indemnités de chômage

Dans le cadre d'une relation de travail régulière, chaque salarié est obligatoirement assuré contre le chômage.

Vous percevrez **des allocations de chômage** si vous :

- sont au chômage total ou partiel.
- habitent en Suisse, ont terminé leur scolarité obligatoire et n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite AVS.
- avoir travaillé pendant au moins 12 mois au cours des 2 dernières années.
- sont exemptés de l'obligation de cotiser pour une raison légale.
- avoir subi une perte de travail admissible (au moins 2 jours ouvrables consécutifs).
- disposé et capable d'accepter un emploi raisonnable
- respecter les règles de contrôle, par exemple la participation aux mesures ordonnées par le [RAV](#) ([?](#) [Service régional de l'emploi](#)).

Important à savoir :

Le droit aux allocations de chômage peut être **temporairement suspendu** si :

- Vous démissionnez de votre plein gré sans avoir de nouvel emploi en perspective.
- si l'employeur vous a licencié pour un délit grave.

Paielement

La [Arbeitslosenkasse](#) ([?](#) [La caisse de compensation vérifie si vous avez droit à l'assurance et verse les allocations de chômage](#)) chômage est responsable du paiement des allocations de chômage. Ils vérifieront si vous avez droit aux allocations de chômage et vous verseront les prestations auxquelles vous avez droit sur une base mensuelle.

[RAV](#) ([?](#) [Service régional de l'emploi](#)) vous informe sur les différentes [Arbeitslosenkassen](#) ([?](#) [La caisse de compensation vérifie si vous avez droit à l'assurance et verse les allocations de chômage](#)) (=ALK). Vous êtes libre de choisir l'un d'entre eux : [Liste de contacts ALK](#)

Attention : Les indépendants ne sont pas assurés !

⇒ Indépendance

À la recherche d'un nouvel emploi

Commencez immédiatement à chercher un nouvel emploi. Lancez la recherche même si vous occupez toujours votre emploi actuel.

Si vous n'avez pas cherché un nouvel emploi pendant le délai de préavis, vous ne percevrez pas d'indemnités de chômage pendant un certain temps.

Conservez les documents pertinents tels que : lettres de motivation, offres d'emploi, lettres de refus, etc. Vous devez présenter ces documents à votre conseiller au [RAV](#) ([?](#) [Service régional de l'emploi](#)).

Par principe, accepter sans délai tout travail s'il est raisonnable.

[🔗](#) Portail avec toutes les informations et tous les liens pertinents sur le marché du travail suisse

⇒ Trouver un nouvel emploi

Vos droits et obligations

Vous avez perdu votre emploi, devez-vous partir maintenant ?

Les ressortissants de l'UE peuvent rester en Suisse pendant 6 mois et chercher un nouvel emploi. Demandez une autorisation auprès de l'Office des migrations de Saint-Gall.

[🔗](#) Guichet en ligne Office des migrations du canton de Saint-Gall

Le travail non déclaré est interdit

Vous devez toujours informer les autorités lorsque vous travaillez. Votre employeur est également tenu de vous enregistrer en tant que salarié. Vous travaillez illégalement si vous :

- ne paient pas de cotisations sociales (AVS, AI, ALV, etc.)
- n'ont pas de permis de travail
- Ne déclarez pas les salaires et le chiffre d'affaires aux impôts.
- bénéficier abusivement d'allocations de chômage
- Ne pas régler la retenue à la source

Le travail au noir est illégal en Suisse.

Faire un signalement

Avez-vous des indications que quelqu'un effectue ou accorde du travail non déclaré ? Ou connaissez-vous quelqu'un qui demande abusivement des allocations de chômage ? Signalez-le ici - c'est également possible de manière anonyme.

 [Signaler le travail non déclaré / perception illégale d'allocations de chômage](#)

Utilisation abusive des allocations de chômage

À la fin de chaque mois, vous devez remettre tous les documents requis à la [Arbeitslosenkasse](#) ([?](#) La caisse de compensation vérifie si vous avez droit à l'assurance et verse les allocations de chômage).

Des informations fausses ou incomplètes peuvent avoir des conséquences :

- Retard dans le versement des allocations de chômage
- Retrait des prestations
- Plainte

Les prestations mal utilisées doivent être remboursées.

Faire un signalement

Avez-vous des indications que quelqu'un effectue ou accorde du travail non déclaré ? Ou connaissez-vous quelqu'un qui demande abusivement des allocations de chômage ? Signalez-le ici - c'est également possible de manière anonyme.

 [Signaler le travail non déclaré / l'utilisation abusive des allocations de chômage](#)

Conseil et accompagnement en matière de droit du travail

 [Prestations de conseil du canton de Saint-Gall](#)

 [FAQ Secrétariat d'Etat aux migrations SEM : Questions sur la libre circulation des personnes](#)

Avez-vous besoin d'aide et de soutien ?

	Trouvez des conseils personnalisés Trouvez un centre de conseil près de chez vous.
	Travail Cherchez un nouvel emploi par vous-même.
	Vous démarrez votre propre entreprise ? Démarrez votre entreprise pendant que vous êtes au chômage.
	Vous êtes au chômage depuis longtemps ? Dans ce cas, prenez contact avec « HEKS/EPER VISITE ».

Points de contact

Trouvez le bon point de contact, le bon conseil ou la bonne autorité dans votre région: [Points de contact](#)

